



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Garde enfants et compensation du personnel soignant

Question écrite n° 27705

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la manière de compenser l'absence du personnel soignant dans le cadre de la pandémie de coronavirus afin de garder leurs enfants. En effet, pour les personnels qui n'ont pas de mode de garde adéquat pour leurs enfants, ou qui ne souhaitent pas que ceux-ci, compte tenu des circonstances, soient gardés dans des environnements à risque, une note de service parue dans des hôpitaux prévoit que, pour compenser leurs absences, les jours seront décomptés de leurs congés annuels, des jours enfants malades, des RTT et des heures supplémentaires. Il est difficilement acceptable d'imposer pour leurs enfants des environnements à risques et que ces personnels soient plus pénalisés que les salariés ordinaires alors qu'ils auront aussi besoin de vrai repos après les efforts consentis. Il vient demander au Gouvernement si ces dispositions discriminatoires seront modifiées.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27705

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2020](#), page 2303

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)